

---

**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**  
**SÉANCE DU -2 JUILLET 2025**  
**CONVOCATION ET AFFICHAGE : 26 JUIN 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le deux juillet à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de Thairé, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURAIN, Président.

**PRESENTS :** M. BOURAIN - MME BOIN - M. COLIN - M. DOUMERET - MME LOIZEAU - MME MAHE - MME PUYRAVAUX  
M. VENDEVILLE

**EXCUSES :** MME HUMEAU - M. MARQUET-BERTRAND

**ABSENTES :** MME ANCIAN - MME RIGOLOT - MME ZITOUNI

**SECRETAIRE :** M.COLIN

Monsieur le Président ouvre la séance.

**I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07/04/2025**

Le compte-rendu du conseil du -7 avril 2025 a été communiqué au conseil d'administration qui en a pris connaissance.

Le Conseil d'Administration approuve le compte-rendu du -7 avril 2025.

POUR : 08

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

**II - SECOURS D'URGENCE N°2025/CCAS/01**

N° 2025/CCAS/01 (8.2.4)

Monsieur le Président expose aux membres du CCAS, qu'il a été saisi d'une demande d'aide financière par un administré de Thairé pour une participation au financement d'une formation BAFA.

Après étude du dossier de demande de secours et en attendant que la situation se stabilise, le Conseil d'Administration a décidé d'accorder une aide de 100€ qui seront versées par mandat administratif auprès de l'administré.

POUR : 08

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

**III - SECOURS D'URGENCE N°2025/CCAS/02**

N° 2025/CCAS/02 (8.2.4)

Monsieur le Président expose aux membres du CCAS, qu'il a été saisi d'une demande d'aide financière par un administré de Thairé pour une participation financière à une aide alimentaire et carburant.

Après étude du dossier de demande de secours et en attendant que la situation se stabilise, le Conseil d'Administration a décidé d'accorder :

- une aide alimentaire de 90€ (3X30€ / CCAS BA N°2024-04 du 02/12/2024) qui sera versée par mandat administratif auprès d'Intermarché (Salles sur Mer) ;
- un bon carburant de 50€ (CCAS BC N°2024-04 DU 02/12/2024) qui sera versé par mandat administratif auprès d'Intermarché (Salles sur Mer).

POUR : 08

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

**IV - SECOURS D'URGENCE N°2025/CCAS/03**

N° 2025/CCAS/03 (8.2.4)

Monsieur le Président expose aux membres du CCAS, qu'il a été saisi d'une demande d'aide financière par un administré de Thairé pour une participation financière à une aide alimentaire.

Après étude du dossier de demande de secours et en attendant que la situation se stabilise, le Conseil d'Administration a décidé d'accorder :

- une aide alimentaire de 50€ (2 X25€ / CCAS BA N°2024-02 du 14/10/2024) qui sera versée par mandat administratif auprès d'Intermarché (Salles sur Mer) ;

POUR : 08

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

**V- SECOURS D'URGENCE N°2025/CCAS/CF/02**

N° 2025/CCAS/CF/02 (8.2.4)

Monsieur le Président expose aux membres du CCAS, que dans le cadre de notre programme de distribution de coupons fraîcheurs pour les administrés de Thairé 33 coupons nous sont facturés par notre partenaire comme suit :

- Intermarché de Salles Sur Mer (33 coupons).

Le Conseil d'Administration a décidé de valider le paiement de ces 33 coupons auprès du partenaire Intermarché comme suit :

Intermarché Salles Sur Mer	33 coupons de 5€	165 €
TOTAL VERSEMENT juin 2025		165 €

POUR : 08

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

La séance est levée à 20h00.